

# Déclaration liminaire – F3SCT du 05/12/2025

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

FO ESR souhaite ouvrir cette séance en exprimant sa plus vive inquiétude face à une succession d'initiatives ministérielles qui portent gravement atteinte aux libertés fondamentales dans l'enseignement supérieur et la recherche.

## 1. Un questionnaire attentatoire aux droits des personnels

Un questionnaire intitulé « *Enquête nationale sur l'antisémitisme dans l'enseignement supérieur et la recherche* » est actuellement transmis aux établissements avec injonction de diffusion à l'ensemble des personnels.

FO ESR alerte solennellement sur les dérives manifestes que comporte ce dispositif.

### Défaillances méthodologiques

- Formulations orientées ;
- Assimilation possible entre engagement ou soutien à la cause palestinienne et expressions d'antisémitisme ;
- Essentialisation et catégorisation problématique des personnes.

### Atteinte à la liberté d'opinion

Le questionnaire aborde directement :

- des positions politiques, internationales ou nationales ;
- des appartenances ou perceptions religieuses.

Or, conformément à l'article L.111-1 du Code général de la Fonction publique, la liberté d'opinion des agents est garantie. L'employeur ne peut en aucun cas solliciter ou enregistrer les opinions politiques, syndicales ou religieuses des personnels.

### Absence de garanties sur les données personnelles

Les questions posées, combinées à l'absence de garanties solides sur la confidentialité, permettent potentiellement des croisements dangereux. FO ESR estime que ce questionnaire contrevient aux principes du RGPD et ouvre la voie à un fichage de fait des personnels, ce qui est inacceptable.

FO ESR exige donc **le retrait immédiat de ce questionnaire** et a adressé un courrier en ce sens au ministre.

FO ESR appelle également l'ensemble des personnels à **refuser d'y répondre**.

Nous interrogeons aujourd'hui la présidence :

- **L'Université de Rennes a-t-elle l'intention de diffuser ce questionnaire ?**
- **Quelles suites seraient envisagées pour les agents qui refuseraient légitimement d'y répondre ?**

## 2. PSC : colère des personnels

FO ESR alerte une nouvelle fois sur l'extrême tension provoquée par la mise en œuvre de la Protection sociale complémentaire (PSC) :

- **l'obligation d'affiliation** suscite une incompréhension et un rejet massifs ;
- le **coût pour les personnels**, en particulier les plus bas salaires, sera dans de nombreux cas supérieur à leurs dépenses actuelles ;
- la séparation prévoyance / complémentaire et la dissociation actifs / retraités feront peser de nouveaux coûts sur les agents.

FO ESR, non signataire de l'accord PSC, demande **la fin de l'obligation d'affiliation**.

Nous souhaitons connaître la position de l'Université de Rennes et les mesures envisagées pour accompagner les personnels.

### **3. Arrêt du projet NCU / Cursus idéal et conséquences pour les personnels**

Nous avons appris l'arrêt du projet NCU / Cursus Idéal, après celui du projet AIR, ce qui fragilise particulièrement les ingénieurs pédagogiques et contractuels concernés. Certains contrats arriveraient à échéance dès avril, sans perspective de renouvellement.

Nous vous demandons clairement :

- **Quelles mesures l'Université compte-t-elle prendre pour sécuriser les parcours professionnels de ces collègues ?**
- **Y aura-t-il des propositions de repositionnement, d'accompagnement ou de titularisation ?**

### **4. Congés imposés dans certaines UFR**

FO ESR est également alertée par des situations où, dans certaines composantes, les périodes de fermeture liées aux vacances étudiantes seraient imposées comme congés obligatoires pour les personnels, y compris pour ceux n'ayant pas de jours de RTT.

Nous demandons :

- **L'Université valide-t-elle de telles pratiques ?**
- **Quelles sont les consignes officielles en matière de fermeture de locaux et de prise de congés ?**

---

## **Conclusion**

FO ESR continuera à défendre sans relâche :

- les principes fondamentaux du service public de l'ESR ;
- les droits et libertés des personnels ;
- la protection de leurs conditions de travail ;
- la sécurité de l'emploi et le respect du statut.

Nous attendons des réponses claires de la présidence sur l'ensemble des points soulevés aujourd'hui.